

**LETTRE D'ENTENTE 2020-2023 NUMÉRO 03**

ENTRE D'UNE PART :

LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC (SPGQ)

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

**CONCERNANT LA PROLONGATION DE L'ÉCHÉANCE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE TRAVAIL  
PORTANT SUR L'ACTUALISATION DU PLAN DE CLASSIFICATION (ANNEXE O)**

**CONSIDÉRANT** la convention collective 2020-2023 intervenue entre le SPGQ et le CPNC;

**CONSIDÉRANT** que les parties considèrent que les travaux du comité de travail portant sur l'actualisation du plan de classification ne sont pas terminés;

**CONSIDÉRANT** l'intention des parties de prolonger les travaux du comité susmentionné.

Les parties conviennent de modifier l'échéance des travaux dudit comité prévu à l'Annexe O pour la prolonger jusqu'à la fin de la convention collective, soit le 31 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, ce 04 jour du mois de avril de l'an 2023.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)



Bernard Tremblay, président



Christian Lavoie, vice-président

POUR LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU  
QUÉBEC (SPGQ)



Josée Néron, 4<sup>e</sup> vice-présidente